

Actualités OFS

02 Espace et environnement

Neuchâtel, août 2016

Dépenses de protection de l'environnement des entreprises

Les technologies plus propres ont le vent en poupe

Entre 2003 et 2013, les dépenses de protection de l'environnement des entreprises sont passées de 2,5 à 2,3 milliards de francs, diminuant de 10% à prix courants. En raison de la croissance économique observée durant cette période, la charge qu'elles représentent pour les entreprises a reculé de 0,53% à 0,36% du produit intérieur brut (PIB). La part des investissements destinés à traiter la pollution dans le total des investissements de protection de l'environnement a baissé de 45% à 23%, tandis que celle des investissements visant à prévenir la pollution a augmenté de 55% à 77%. Cette évolution suggère un intérêt accru des entreprises pour les technologies et procédés de production plus propres.

Les dépenses de protection de l'environnement comprennent les investissements de prévention et ceux de traitement de la pollution ainsi que les dépenses courantes internes, les achats de services et les redevances communales. Leur recul n'implique pas nécessairement un désengagement des entreprises ou une détérioration de l'environnement. Au contraire, il peut s'expliquer par l'adoption de technologies et de procédés de production plus propres, par des changements structurels ou par un traitement plus efficace de la pollution générée.

Recul des investissements

Entre 2003 et 2013, les dépenses de protection de l'environnement des entreprises ont reculé de 2,51 à 2,26 milliards de francs à prix courants¹ (G1). Les investissements ont baissé de 27%,

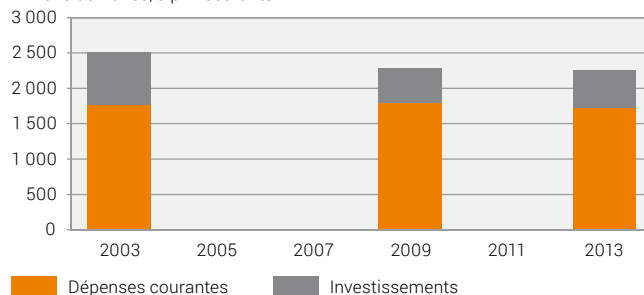
passant de 740 à 540 millions de francs. Les dépenses courantes sont restées quasiment stables, passant de 1,77 à 1,73 milliard de francs. La part des investissements dans le total des dépenses de protection de l'environnement a reculé de 29% à 24% au profit des dépenses courantes.

Les résultats de l'enquête pilote de 1993, ajustés pour être aussi comparables que possible à ceux des autres années enquêtées, indiquent des investissements et des dépenses courantes de protection de l'environnement de 1,2 et 1,3 milliard de francs, soit des parts de 47% respectivement 53%.

Dépenses de protection de l'environnement des entreprises¹

G 1

Millions de francs, à prix courants



¹ Entreprises de plus de 2 emplois, hors secteur primaire, hors branches NOGA 37, 38 et 39 «Assainissement, gestion des déchets et dépollution» et 84 «Administration publique»
Selon la Nomenclature générale des activités économiques – NOGA 2008

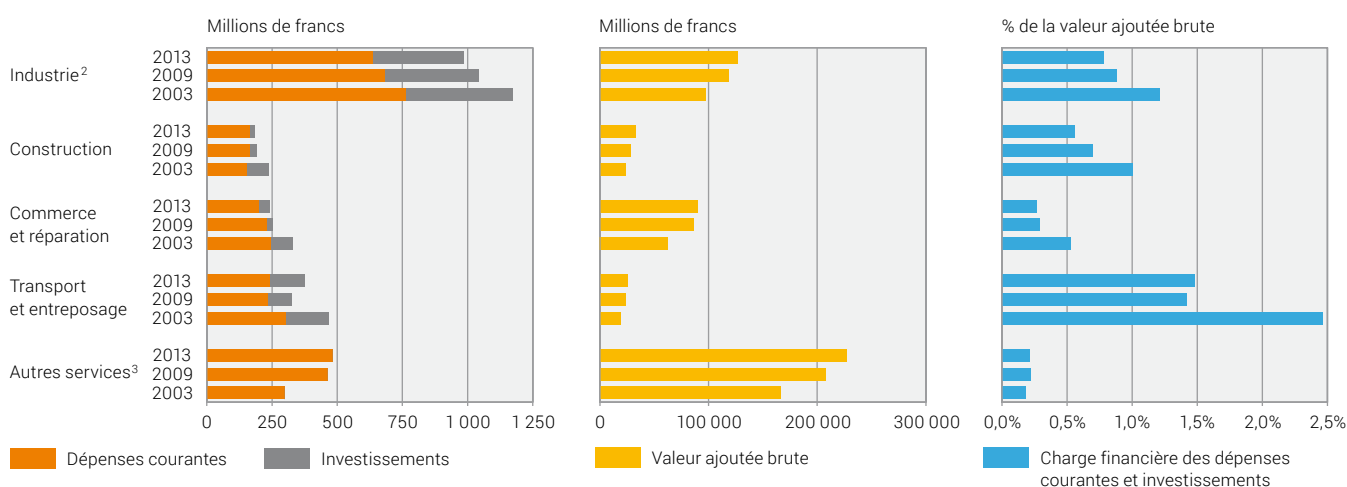
Source: OFS – UWSA

© OFS 2016

¹ Les montants et évolutions sont ici toujours présentés à prix courants.

Dépenses et charge financière de protection de l'environnement des entreprises¹, par secteur d'activité

G 2

¹ Entreprises de plus de 2 emplois² Hors branches NOGA 37, 38 et 39 «Assainissement, gestion des déchets et dépollution»³ Branches NOGA 55 à 96, hors branche 84 «Administration publique». Seuls les achats de services et les redevances communales y ont été collectés

Selon la Nomenclature générale des activités économiques – NOGA 2008

Source: OFS – UWSA

© OFS 2016

Un effort variable selon le secteur d'activité

Les dépenses de protection de l'environnement varient fortement d'un secteur d'activité à l'autre en raison de leur poids économique respectif, de la législation en vigueur et de l'importance de l'effort de protection de l'environnement qui y est nécessaire compte tenu de l'impact environnemental potentiel des activités qui y sont menées.

Entre 2003 et 2013, les dépenses de protection de l'environnement de l'industrie ont reculé de 16%, passant de 1,18 milliard à 990 millions de francs (G2) et de 47% à 44% du total des dépenses de protection de l'environnement des entreprises. Dans le même temps, la valeur ajoutée brute de l'industrie a augmenté de 100 à 130 milliards de francs. La charge financière que représente la protection de l'environnement pour ce secteur d'activité a par conséquent reculé de 1,2% à 0,8% de sa valeur ajoutée brute.

Les dépenses de protection de l'environnement ont également reculé dans les activités de commerce et réparation (-27%), de construction (-23%) et de transport et entreposage (-20%). Elles ont par contre augmenté dans les autres services² (+61%). Les parts que représentent les dépenses de ces secteurs d'activité dans le total des dépenses de protection de l'environnement des entreprises ont diminué, à l'exception de celle des autres services qui est passée de 12% à 21%. La charge financière a reculé dans tous les secteurs examinés, excepté dans celui des autres services, dont la charge est restée stable à environ 0,2% de sa valeur ajoutée brute.

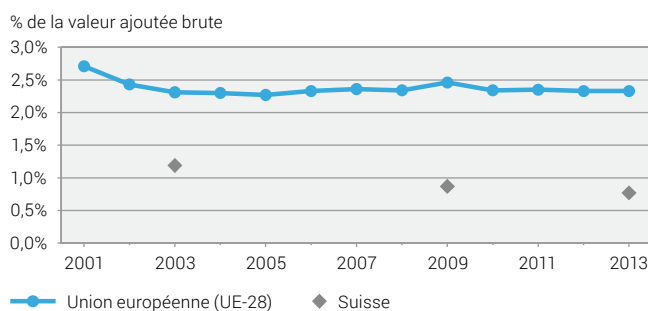
En 2013, la construction a consacré un quart de ressources en moins à la protection de l'environnement (180 millions de francs) que les activités de commerce et réparation (240 millions de francs), tout en générant près de trois fois moins de valeur ajoutée brute. La charge financière que représente la protection de l'environnement pour la construction se montait ainsi à 0,6% de sa valeur ajoutée brute contre 0,3% dans les activités de commerce et réparation.

L'industrie suisse n'est pas pénalisée

Entre 2003 et 2013, la charge financière que représentent les dépenses de protection de l'environnement pour l'industrie se montait en moyenne à 2,3% dans l'Union européenne (UE-28) (G3). Celle de l'industrie suisse a donc évolué favorablement puisqu'elle était trois fois moins élevée que celle de l'industrie européenne en 2013 contre deux fois moins en 2003.

Dépenses de protection de l'environnement de l'industrie suisse et européenne

G 3



Sources: OFS – UWSA; Eurostat

© OFS 2016

² Regroupent les activités suivantes: hébergement et restauration; information et communication; finance et assurance; immobilier; activités spécialisées, scientifiques et techniques; services administratifs et de soutien; enseignement; santé; action sociale; autres activités de services (NOGA 55 à 96, hors 84).

Les technologies plus propres gagnent du terrain

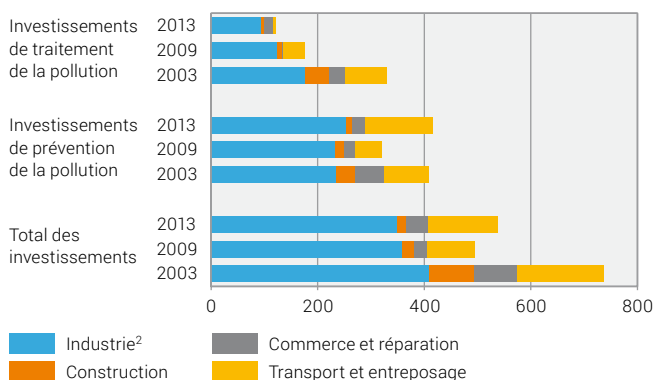
Entre 2003 et 2013, les investissements de protection de l'environnement ont diminué de 27%, passant de 740 à 540 millions de francs (G4). Ceux destinés à traiter la pollution ont diminué de 63%, reculant de 330 à 120 millions de francs. Après avoir diminué entre 2003 et 2009, les investissements de prévention de la pollution ont ensuite augmenté pour atteindre 420 millions de francs en 2013, soit un niveau comparable à celui observé en 2003. Au cours de cette période, la part des investissements destinés à traiter la pollution est ainsi passée de 45% à 23%, tandis que celle des investissements visant à la prévenir a crû de 55% à 77%. Cette évolution suggère un intérêt accru des entreprises pour les technologies et procédés de production plus propres, qui permettent de réduire voire d'éviter la génération de pollution plutôt que de traiter celle-ci une fois engendrée.

Selon l'enquête pilote de 1993, les investissements de traitement et de prévention de la pollution représentaient 66% respectivement 34% du total.

Investissements de protection de l'environnement des entreprises¹, par type et secteur d'activité

G 4

Millions de francs, à prix courants

¹ Entreprises de plus de 2 emplois² Hors branches NOGA 37, 38 et 39 «Assainissement, gestion des déchets et dépollution»

Selon la Nomenclature générale des activités économiques – NOGA 2008

Source: OFS – UWSA

© OFS 2016

Dans l'industrie, les investissements de traitement de la pollution ont reculé de 46%, passant de 180 à 100 millions de francs, alors que ceux de prévention ont augmenté de 9%, passant de 230 à 250 millions de francs.

La part des investissements de traitement de la pollution de l'industrie a par conséquent diminué de 43% à 27% au profit des investissements de prévention. Une tendance encore plus marquée est observée dans les activités de transport et entreposage où la part des investissements de prévention est passée de 52% à 96% du total, les investissements de traitement ayant diminué de 94% alors que ceux de prévention ont augmenté de 51%.

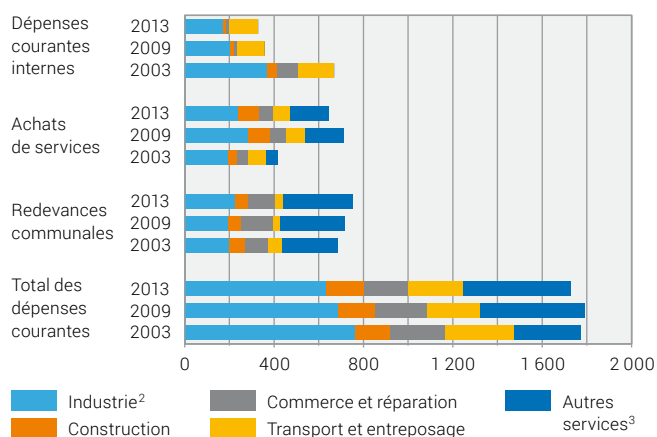
Externalisation de la protection de l'environnement

Entre 2003 et 2013, les dépenses courantes de protection de l'environnement, qui comprennent les dépenses courantes internes, les achats de services à des tiers et les redevances communales pour la gestion des eaux usées et des déchets, sont restées quasiment stables (G5). Les redevances communales ont augmenté de 10%, passant de 690 à 750 millions de francs. Les dépenses courantes internes ont quant à elles diminué de 51%, passant de 670 à 330 millions de francs, alors que les achats de services à des tiers ont augmenté de 55%, passant de 420 à 640 millions de francs. Les parts des redevances communales et des achats de services dans le total des dépenses courantes de protection de l'environnement des entreprises ont ainsi progressé de 39% à 44%, respectivement 23% à 37%, tandis que celle des dépenses courantes internes a baissé de 38% à 19%. Cette évolution révèle une tendance à l'externalisation de certaines activités de protection de l'environnement. C'est notamment le cas dans la gestion des déchets, où les dépenses courantes internes sont passées de 38% à 17% et les achats de services de 27% à 44% du total des dépenses courantes.

Dépenses courantes de protection de l'environnement des entreprises¹, par type et secteur d'activité

G 5

Millions de francs, à prix courants

¹ Entreprises de plus de 2 emplois² Hors branches NOGA 37, 38 et 39 «Assainissement, gestion des déchets et dépollution»³ Branches NOGA 55 à 96, hors branche 84 «Administration publique». Seuls les achats de services et les redevances communales y ont été collectés

Selon la Nomenclature générale des activités économiques – NOGA 2008

Source: OFS – UWSA

© OFS 2016

7 francs sur 10 sont consacrés à la gestion des déchets et des eaux usées

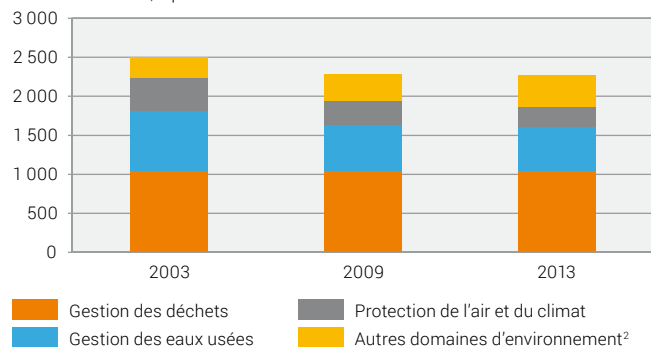
Entre 2003 et 2013, les dépenses de protection de l'air et du climat ont diminué de 43%, passant de 430 à 250 millions de francs, tout comme celles de gestion des eaux usées qui ont reculé de 26%, passant de 760 à 570 millions de francs (G6). Les dépenses

de gestion des déchets sont restées quasiment inchangées à 1,04 milliard de francs. En revanche, les dépenses dans les autres domaines d'environnement ont progressé de 50%, passant de 270 à 400 millions de francs. La lutte contre le bruit, la protection des sols, des eaux souterraines, du paysage ou encore de la biodiversité gagnent donc en importance. Leur part dans le total des dépenses a augmenté de 11% à 18%, alors que celle de la protection de l'air et du climat a reculé de 17% à 11%. Pris ensemble, la gestion des eaux usées et des déchets représentaient 71% des dépenses totales en 2013, une part comparable à celle de 2003 (72%).

En 1993, 60% des dépenses de protection de l'environnement étaient réalisées dans la gestion des eaux usées et des déchets, 32% dans la protection de l'air et du climat et 8% dans les autres domaines d'environnement.

Dépenses de protection de l'environnement des entreprises¹, par domaine d'environnement G 6

Millions de francs, à prix courants



¹ Entreprises de plus de 2 emplois, hors secteur primaire, hors branches NOGA 37, 38 et 39 «Assainissement, gestion des déchets et dépollution» et 84 «Administration publique»

² Lutte contre le bruit, protection de la biodiversité, du paysage, des sols et des eaux souterraines, recherche et développement, autres activités

Selon la Nomenclature générale des activités économiques – NOGA 2008

Source: OFS – UWSA

© OFS 2016

Les grandes entreprises assument plus de la moitié des dépenses

Entre 2003 et 2013, les dépenses de protection de l'environnement des entreprises de 250 emplois et plus ont diminué d'environ 4%, passant de 1,34 à 1,29 milliard de francs. Toutefois, leur part dans le total des dépenses a augmenté de 54% à 57%. De leur côté, les dépenses des entreprises de 50 à 249 emplois ont diminué de 31%, passant de 600 à 410 millions de francs. Dans le même temps, leur part dans le total des dépenses reculait de 24% à 18%. Finalement, les dépenses des entreprises de 3 à 49 emplois restaient quasiment stables, tout comme leur part dans le total des dépenses qui a crû de 23% à 25%.

Note méthodologique

Les dépenses de protection de l'environnement mesurent l'effort financier consacré à prévenir, réduire ou éliminer la pollution ou toute autre dégradation de l'environnement (Eurostat, OCDE). Les dépenses ayant un impact favorable sur l'environnement mais servant en premier lieu d'autres buts que sa protection sont exclues.

Les résultats présentés ici concernent les entreprises de plus de deux emplois actives dans les secteurs secondaire et tertiaire (hors branches NOGA 37 à 39 qui fournissent des prestations de gestion des eaux usées, de gestion des déchets et de dépollution et hors branche NOGA 84 qui englobe l'administration publique). Ils sont tirés de deux enquêtes identiques portant sur 2013 et 2009, d'une enquête similaire portant sur 2003 et d'une enquête pilote portant sur 1993.

Pour 2003, les résultats ont été ajustés afin d'être comparables à ceux de 2009 et 2013. D'une part, les investissements et les dépenses courantes internes des branches NOGA 55 à 82 ont été supprimés, car ces variables n'ont pas été enquêtées dans ces branches lors des deux dernières enquêtes. D'autre part, les redevances communales et les achats de services des branches NOGA 85 à 96, non enquêtés en 2003, ont été estimés pour cette année à partir des données 2009 et 2013. Ces ajustements représentaient respectivement -102 et +152 millions de francs.

Pour 1993, les résultats ont été ajustés pour être aussi comparables que possible à ceux des trois autres enquêtes. Les dépenses de protection de l'environnement des entreprises de 3 à 19 emplois, non interrogées en 1993, ont été estimées à partir des données 2009 et 2013. Cet ajout accroît de 13% le total des dépenses, qui passe de 2,2 à 2,5 milliards de francs.

www.statistique.ch → Thèmes → Espace, environnement → Comptabilité environnementale → Dépenses de protection de l'environnement

Editeur:	Office fédéral de la statistique (OFS)
Renseignements:	Marion Girardin, UNR, tél. 058 465 00 76, umwelt@bfs.admin.ch
Rédactrice:	Marion Girardin, UNR
Série:	Statistique de la Suisse
Domaine:	02 Espace et environnement
Langue du texte original:	Français
Mise en page:	Section DIAM, Prepress/Print
Graphiques:	Section DIAM, Prepress/Print
Page de titre:	OFS; concept: Netthoovel & Gaberthüel, Bienne; photo: © Auke Holwerda – istockphoto.com
Copyright:	OFS, Neuchâtel 2016 La reproduction est autorisée, sauf à des fins commerciales, si la source est mentionnée.
Commandes:	Office fédéral de la statistique, CH-2010 Neuchâtel, tél. 058 463 60 60, fax 058 463 60 61, order@bfs.admin.ch
Prix:	Gratuit
Numéro OFS:	178-1300